



Arnaque xxxxxx sur Carte Bancaire

Par **Castor 78**, le **17/04/2013** à **12:06**

Bonjour. Ce n'est pas une question, c'est une réponse.
J'ai vu que mon compte Carte bancaire a été prélevé de 68,60€ par xxxxxx. Pas fait d'achat via xxxxxx. J'ai téléphoné à ma banque.
La banque xxxxxx fait opposition sur ma carte, m'en délivre une autre. Inutile faire déclaration police car inférieur à 100€. La banque xxxxxx remboursera.

Par **moisse**, le **17/04/2013** à **15:21**

Bonjour,
Inférieure ou pas à 100 euro n'a aucune influence sur l'obligation qui pèse sur la banque de vous rembourser de tout débit contesté s'il a été effectué sans communication du code personnel et sans présentation physique de la carte.
Bien sûr vous disposez d'un certain délai - 70 jours - après l'envoi du relevé de compte, et la banque va vous faire remplir une déclaration sur l'honneur différente selon les réseaux, mais indiquant par exemple que vous êtes entièrement responsable d'une opposition illicite, et que vous faites votre affaire de tout contentieux pouvant naître à la suite de cette opposition.

Par **LEROIUBU**, le **13/09/2013** à **00:17**

[fluo]bonjour[/fluo]
j'ai eu mon compte bancaire débité pour une somme analogue à la vôtre. Nécessité de changer de carte bancaire, remboursement dans un délai de 2 à 3 mois. Pour ce qui est des dépôts de plainte, je confirme. En dessous de 100 Euros, les forces de l'ordre ne prennent pas les plaintes. Quant à l'adresse de ces pingouins, c'est l'opacité totale !

Par **LEROIUBU**, le **07/02/2014** à **00:52**

une info pour celles et ceux qui, comme moi, ont fait une commande en ligne sur un site pourtant sûr. J'ai été victime d'arnaques : 1 pour le compte de xxxxxx, et 3 autres pour le compte de xxxxxx, pour des pseudo commandes. Danger pour ces 2 sites. Dépôt de plainte auprès du Commissariat de Police, saisie de ma banque (xxxxxx en l'occurrence) avec tous les justificatifs à la clé. Demande de renouvellement anticipé de ma carte bleue et ô surprise, ces 4 opérations m'ont été créditées ce soir, quelques jours après le dépôt du dossier. Plus de 300 Euros m'ont été remboursés et pour l'avenir, ils pourront chercher à me ... plumer ! De par une loi de 2001, les banques sont tenues de rembourser. Méfiez vous de ces 2 sites. Pour moi, les commandes en ligne... c'est fini ! rnrnCordialement et bons échanges